



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACACED
FORMATION DE L'ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE
D'ESPECES DOMESTIQUES DEDIEE AUX CHATS

Nature de l'action : Action d'adaptation et de développement des compétences, conformément à l'article L.6313-1 du code du travail. Elle vise à sensibiliser les stagiaires aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, leur entretien et à la réglementation les concernant.

I - INSCRIPTION

Pré-requis : Sans niveau requis de connaissances

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (35 places maximum). Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

a) Inscription financée à titre personnel :

Dans le cas d'une inscription financée personnellement par le candidat, celui-ci adresse au LOOF par mail ou courrier postal son bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé. Vous passerez par la plateforme HELLOASSO pour financer la formation. Le candidat adresse également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées.

A réception du dossier et de la confirmation du paiement, la validation de l'inscription à la formation ACACED est définitive. Le LOOF transmet une confirmation d'inscription. Ensuite, un mois avant la session de formation, la convocation est envoyée.

b) Inscription financée par un organisme collecteur ou autre :

Dans le cas d'une inscription bénéficiant d'un financement, celui-ci adresse au LOOF par mail ou courrier postal son bulletin de réservation, dûment complété, daté et signé.

A réception du dossier et de la confirmation du paiement, la validation de l'inscription à la formation ACACED est définitive. Le LOOF transmet une confirmation d'inscription. Ensuite, un mois avant la session de formation, la convocation est envoyée.

A l'issue de la formation, le LOOF expédie au candidat :

- une attestation individuelle de suivi de formation
- un bordereau de score

La DRAAF expédie au candidat (un mois environ après la formation) une ATTESTATION DE CONNAISSANCES.

II – CONDITIONS D'ANNULATION & DE REPORT (demande du stagiaire)

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être signalée par mail le plus rapidement possible à l'adresse formations@loof.asso.fr.

Les demandes d'annulations sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- dans les 10 jours suivant l'inscription : pas de retenue (délai de rétractation) ;
- au-delà du délai de rétractation et plus de 30 jours avant le début du stage : 10% de retenue ;
- entre 30 jours et 15 jours avant le début du stage, 30% de retenue ;
- moins de 15 jours avant le début du stage, 50% de retenue.

Les demandes de report sur une autre session sont autorisées jusqu'à 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50% du montant de la formation sera retenue.

Dispositions spécifiques aux inscriptions via Mon Compte Formation :

- Mon dossier est validé et je ne peux pas assister à la formation ?

- Votre dossier a été validé il y a moins de 14 jours ouvrés ? Vous disposez d'un délai de rétractation pour annuler dans ce cas les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

- Votre formation débute dans plus de 7 jours ouvrés ?

- Vous avez annulé les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.

- Votre formation débute dans moins de 7 jours ouvrés ?

- Vous avez un cas de force majeure ? Vous avez annulé les droits réservés seront libérés ; si vous avez réglé un reste à payer il sera remboursé directement sur la carte bancaire qui a servi au paiement.
- Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits formations seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera encaissé en totalité et mis à disposition sur votre compte en tant qu'avoir abondement. Vous pourrez l'utiliser pour financer une future formation.

Le délai de rétractation s'arrête automatiquement le jour de la date de début de formation indiquée dans votre dossier de formation.

- Je suis entré en formation et je souhaite abandonner ?

- Vous avez un cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités au prorata de votre temps de présence en formation ; si vous avez réglé un reste à payer il sera également débité au prorata de votre temps de présence en formation. Le reste de vos droits est libéré et le reste de votre reste à payer est remboursé directement sur votre carte bancaire qui a servi au paiement.
- Vous n'avez pas de cas de force majeure ? Vos droits réservés seront débités en totalité ; si vous avez réglé un reste à payer il sera débité en totalité également.

- Quels sont les motifs pour cas de force majeure ?

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

Plus d'informations sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

III – ANNULATION DE LA FORMATION

En cas de force majeure ou dans le cas où le nombre de candidats inscrits est inférieur à quinze, le LOOF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation 1 mois avant le début de celle-ci.

Dans ce cas, le client peut, sans frais, soit reporter son inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. Dans ce dernier cas, le LOOF rembourse la totalité de la somme versée. Le LOOF ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

IV – ECHEC A L'EVALUATION

En cas d'échec à la première évaluation, le candidat a le droit à un deuxième essai immédiatement après le premier.

Dans le cas d'un deuxième échec sur la même session, le candidat pourra se présenter à une nouvelle session ou uniquement à l'évaluation en s'acquittant de 50% du coût de la prestation initiale à 540 €, soit 270 €.

V – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le LOOF et les intervenants concernés sont les seuls propriétaires des supports de formation. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, sous quelle que forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du LOOF et des intervenants concernés. Il est également interdit de filmer ou d'enregistrer la formation.

VI – RESPONSABILITE - PROTECTION

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait sur le lieu de la formation.

VII – LIEU & HORAIRES

Le lieu et les horaires de la formation sont rappelés dans la convocation adressée au candidat par le LOOF, 4 semaines environ avant la formation. La formation est réalisée dans des établissements hôteliers réservés par le LOOF. La formation respecte les plages horaires mentionnées dans le programme. Une pause est prévue le matin et l'après-midi, ainsi qu'un temps de restauration (d'une heure environ, selon l'avancement du programme).

VIII – TARIFS, FACTURATION & REGLEMENT

	Tarifs au 10 septembre 2026	
	HT	TTC
Tarif pour les participants avec financement personnel	450 €	540 €
Tarif pour les participants bénéficiant d'un financement par un organisme	450 €	540 €

IV – MEDIATION

Retrouvez les coordonnées des médiateurs référencés pour le secteur de la formation sur le site du Gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2015>

X-COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS – RESPECT DU BON DEROULEMENT DE LA FORMATION

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard des formateurs et des autres participants, et à ne pas perturber le bon déroulement de la formation. Tout comportement inapproprié, irrespectueux ou de nature à nuire au bon déroulement de la session (interventions répétées non pertinentes, propos déplacés, attitude conflictuelle, refus de se conformer aux consignes) pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans remboursement des sommes engagées. L'organisme de formation se réserve également le droit de refuser l'accès à une session ou d'y mettre fin en cas de manquement grave à ces règles, afin de garantir la qualité pédagogique et la sécurité des échanges.